

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RM/vg

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 15 juin 2011

ORDRE DU JOUR:

- 6202 Projet de loi relatif à la construction de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants ainsi que du Centre de Calculs et de la Centrale de production de froid à Belval
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Clement
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 2. 6255 Projet de loi relatif à la Bibliothèque universitaire à Belval
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Clement
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 3. 6256 Projet de loi relatif à la réalisation des aménagements urbains de la Cité des Sciences à Belval
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Clement
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 4. 6260 Projet de loi relatif au projet de la construction de la Maison de l'Innovation à Belval
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Clement
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 5. Visite du site Belval

*

Présents :

- M. Claude Adam (remplaçant M. François Bausch), M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. André Hoffmann, Mme Lydia Mutsch, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz,
- M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
- M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures,
- M. Germain Dondelinger, M. Alex Fixmer, M. Mario Schweitzer, du Fonds

Belval,

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Anne Brasseur

*

Présidence: M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

1. 6202 Projet de loi relatif à la construction de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants ainsi que du Centre de Calculs et de la Centrale de production de froid à Belval

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2011.

En premier lieu, le Conseil d'Etat estime que, face à l'intention énoncée par les auteurs du projet de loi dans l'exposé des motifs de prévoir deux unités de production de froid sur le site de la Cité des Sciences, l'intitulé retenu du projet de loi ne reflète pas correctement ce choix. Il suggère dès lors de modifier comme suit le libellé de l'intitulé :

Projet de loi relative à la construction de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants, du Centre de calculs et de la première unité de production de froid à Belval

La commission parlementaire décide de suivre cette proposition.

Pour ce qui est de l'article 1^{er} et conformément aux considérations à l'endroit de l'intitulé, le Conseil d'Etat propose de le rédiger comme suit :

Art. 1er. Le Gouvernement est autorisé à procéder sur le site de Belval à la construction de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants, du Centre de calculs et de la première unité de production de froid pour les besoins de l'Université du Luxembourg.

La Commission suit également cette proposition.

De l'avis du Conseil d'Etat, il convient de modifier la première phrase de l'article 2 pour aligner la mention du montant accordé pour le financement des projets à la manière d'évoquer leur autorisation, en écrivant :

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser les montants de 52.000.000 euros pour la Maison du Nombre et le Centre de calculs, de 16.400.000 euros pour la Maison des Arts et des Etudiants et de 14.600.000 euros pour l'équipement de l'unité de production de froid. Ces montants correspondent ...

La commission parlementaire suit le Conseil d'Etat.

L'article 3 ne donne pas lieu à observation.

*

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. 6255 Projet de loi relatif à la Bibliothèque universitaire à Belval

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2011.

En ce qui concerne l'intitulé, le Conseil d'Etat remarque qu'il a émis son avis sur base du dossier qui lui a été soumis en date du 25 février 2011. Le document parlementaire 6255, au contenu identique au dossier communiqué à la Haute Corporation, retient un intitulé différent de celui mentionné dans le dossier lui soumis. Le Conseil d'Etat propose par conséquent de rétablir la cohérence et d'aligner l'intitulé du document parlementaire à celui du dossier dont il a été saisi. La Commission suit cette suggestion du Conseil d'Etat. Le nouvel intitulé sera donc :

Projet de loi relative à la construction de la Maison du Livre à Belval

Pour ce qui est de l'article 1^{er} et afin de rester en ligne avec les autres lois et projets immobiliers dans la Cité des Sciences à Belval, le Conseil d'Etat propose de supprimer le texte entre parenthèses. En effet, l'approche retenue jusqu'à présent a consisté à retenir une dénomination harmonisée pour les différentes « maisons » de la Cité des Sciences sans préciser par ailleurs les fonctions et services à y loger. La Commission du Développement durable suit cette proposition.

A l'endroit de l'article 2, le Conseil d'Etat propose d'écrire l'évocation numérique de la dépense « 59.500.000 euros ». La Commission suit cette proposition.

*

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. 6256 Projet de loi relatif à la réalisation des aménagements urbains de la Cité des Sciences à Belval

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2011.

Pour ce qui est de l'intitulé, le Conseil d'Etat constate que l'exposé des motifs et ses annexes différencient les aménagements urbains, d'une part, et la création de parkings, d'autre part. La Haute Corporation estime par conséquent que l'intitulé du projet de loi devrait refléter cette dualité et propose d'écrire :

Projet de loi relative à la réalisation des aménagements urbains et à la création d'espaces de parcage dans la Cité des Sciences à Belval

La Commission décide de suivre cette proposition.

En ce qui concerne l'article 1^{er}, le Conseil d'Etat suggère de le lire donc comme suit eu égard aux observations qui précèdent au sujet du libellé de l'intitulé :

Art. 1er. Le Gouvernement est autorisé à procéder sur le site de Belval à la réalisation des aménagements urbains et à la création d'espaces de parcage dans la Cité des Sciences.

La Commission décide de suivre cette proposition.

Le Conseil d'Etat propose de ne pas subdiviser l'article 2 en deux alinéas pour rester en ligne avec la présentation des lois du 19 décembre 2008 et du 18 décembre 2009. La Commission décide de suivre cette proposition.

*

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. 6260 Projet de loi relatif au projet de la construction de la Maison de l'Innovation à Belval

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2011.

En ce qui concerne l'intitulé, le Conseil d'Etat remarque qu'il a émis son avis sur base du dossier qui lui a été soumis en date du 14 février 2011. Le document parlementaire 6260, au contenu identique au dossier communiqué à la Haute Corporation, retient un intitulé différent de celui mentionné dans le dossier lui soumis. Le Conseil d'Etat propose par conséquent de rétablir la cohérence et d'aligner l'intitulé du document parlementaire à celui du dossier dont il a été saisi. La Commission suit cette suggestion. Le nouvel intitulé est donc :

Projet de loi relatif à la construction de la Maison de l'Innovation à Belval

L'article 1^{er} dont le libellé s'aligne sur celui des articles correspondants d'autres lois et projets de loi relatifs à la construction d'immeubles universitaires ou de recherche au sein de la Cité des Sciences ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'Etat, sauf à écrire le mot « Université » avec une lettre initiale majuscule. La Commission suit cette suggestion.

*

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

*

Suite à l'adoption des quatre projets de rapport, les membres de la Commission du Développement durable proposent, pour les débats en séance publique, de rassembler les quatre projets de loi en un point commun et de les évacuer ensemble, sur base du temps de parole n°1. Cependant, ils demandent à ce que Monsieur le Rapporteur bénéficie d'un temps de parole de vingt minutes au lieu de quinze.

Il est ensuite procédé, avec les représentants du Gouvernement et du Fonds Belval, à un bref échange de vues dont il y a lieu de retenir les points suivants :

- le réseau de chauffage urbain Sudcal sera à même d'alimenter totalement à la fois le quartier de Belval et le quartier Nonnewisen ;
- le Fonds Belval est en train de faire réaliser une étude sur l'impact de l'utilisation d'énergies renouvelables sur le site. Cette étude lui sera remise dans les prochaines semaines et entraînera, le cas échéant, le dépôt d'un projet de loi *ad hoc*;
- les responsables du Fonds Belval fourniront aux membres de la Commission des statistiques relatives à la nationalité des entreprises de construction impliquées sur le site; ils informent d'ores et déjà que la majorité d'entre elles sont luxembourgeoises;
- le Lycée technique de Belval sera fonctionnel à la rentrée de septembre 2011. Suite à une question afférente, le Ministère informe qu'il est en train d'analyser les différents scénarios possibles et de réfléchir à la mise en œuvre d'un programme définitif pour ce qui concerne les installations sportives dans le lycée;
- à l'exception du Lycée technique, tous les bâtiments sont fournis hors-équipement car l'Université fonctionne de manière autonome. C'est donc elle qui est en charge des installations et du mobilier.

5. Visite du site Belval

Les membres de la Commission du Développement durable procèdent tout d'abord à la visite du Centre de documentation de la Cité des Sciences, qui est situé dans l'ancien bâtiment « Massenoire » au pied du haut fourneau A. A l'époque, ce bâtiment servait de lieu de production à la masse de bouchage du trou de coulée du haut fourneau. L'actuel centre de documentation présente en détail le futur quartier universitaire en voie de réalisation, les projets d'architecture et d'aménagements urbains, ainsi que les acteurs sur le site ; il documente les travaux réalisés au cours des dernières années et informe le public sur l'état d'avancement des bâtiments en cours d'exécution. La pièce maîtresse de l'exposition est une maquette illuminée de la Terrasse des Hauts Fourneaux à l'échelle 1 : 200.

Suite à la visite du Centre de documentation, les membres de la Commission observent à distance le bâtiment administratif pour les services de l'Etat, qui sera achevé d'ici peu et qui abritera les services de l'Administration de l'environnement, du Fonds Belval, de la Commission Nationale pour la Protection des Données et de l'Administration de la gestion de l'eau.

Ils passent ensuite devant les hauts fourneaux pour se rendre compte de l'évolution de la situation depuis leur dernière visite qui date de février 2010. Actuellement, les structures sont nettoyées au jet de sable, traitées et repeintes. Les bâtisses sont protégées par d'immenses bâches blanches en plastique.

Par ailleurs, les membres de la commission parlementaire constatent que les bâtiments qui abriteront la recherche en biomédecine et l'incubateur d'entreprises sont quasiment achevés et pourront être équipés dans les prochains mois. Le bâtiment Biotech accueillera le « Luxembourg Centre for Systems Biomedecine » ; il comprendra des bureaux et des laboratoires dans le domaine de la biologie humaine. L'incubateur d'entreprises est destiné à accueillir des jeunes entreprises en développement ; il mettra à disposition des locaux, des infrastructures et un encadrement favorisant le transfert de technologies et le développement industriel des projets de recherche.

La visite s'achève par les chantiers de la Maison du Savoir et de la Maison des Sciences humaines. Les deux bâtiments sont en cours de construction mais accusent un certain retard par rapport à la planification initiale, car le sol est difficile et nécessite des travaux d'assainissement et de stabilisation.

Luxembourg, le 20 juin 2011

La secrétaire, Rachel Moris Le Président, Fernand Boden